

# Comment obtenir un certificat de formation à l'éducation thérapeutique

---

## RAPPEL

SELON L'ARRETE DU 2 AOUT 2010, « L'ACQUISITION DES COMPETENCES NECESSAIRES POUR DISPENSER L'EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT REQUIERT UNE FORMATION D'UNE DUREE MINIMALE DE QUARANTE HEURES D'ENSEIGNEMENTS THEORIQUES ET PRATIQUES, POUVANT ETRE SANCTIONNEE NOTAMMENT PAR UN CERTIFICAT OU UN DIPLOME. »

---

Pour acquérir ces compétences et obtenir un tel certificat, l'Afdet vous offre plusieurs possibilités :

- **Suivre la formation « Pratiquer l'éducation thérapeutique du patient » (n° 8) qui comporte :**
  - 3 x 2 jours de formation collective, au sein d'un même groupe
  - Un travail personnel présenté oralement à l'ensemble du groupe
  
- **Construire votre cycle de formation selon la formule A**
  - 3 modules de 2 jours à choisir parmi ceux-ci (avec obligation de choisir au moins l'un des deux premiers de la liste)
    - « Etre à l'écoute du patient, de son expérience, de ses émotions, de ses attentes » (n° 1)
    - « Etablir un diagnostic éducatif ou un bilan éducatif partagé » (n° 2)
    - « Apprendre à travailler ensemble en éducation thérapeutique » (n° 3)
    - « Concevoir et animer des séances individuelles ou collectives d'éducation thérapeutique » (n° 4)
    - « Favoriser l'adhésion du patient à son traitement » (n° 5)
    - « Utiliser l'entretien motivationnel en éducation thérapeutique » (n° 6)
  - Un travail personnel écrit de 3 à 5 pages
  
- **Construire votre cycle de formation selon la formule B**
  - 2 modules de 2 jours à choisir parmi ceux-ci (avec obligation de choisir au moins l'un des deux premiers de la liste) :
    - « Etre à l'écoute du patient, de son expérience, de ses émotions, de ses attentes » (n° 1)
    - « Etablir un diagnostic éducatif ou un bilan éducatif partagé » (n° 2)
    - « Apprendre à travailler ensemble en éducation thérapeutique » (n° 3)
    - « Concevoir et animer des séances individuelles ou collectives d'éducation thérapeutique » (n° 4)
    - « Favoriser l'adhésion du patient à son traitement » (n° 5)
    - « Utiliser l'entretien motivationnel en éducation thérapeutique » (n° 6)
  - La formation « Evaluer des activités et des programmes d'éducation thérapeutique » (n° 7) qui comporte :
    - 2 + 1 jours de formation collective
    - Un travail personnel sur le thème de l'évaluation présenté oralement à l'ensemble du groupe

Pour en savoir plus sur le travail personnel, nous vous invitons à consulter les documents s'y rapportant :

- Consignes pour le travail personnel

Par ailleurs chaque module numéroté de 1 à 7 peut être suivi indépendamment : il donne lieu à la remise d'une attestation de participation. Vous pouvez, dans un second temps, choisir de réaliser un cycle complet (formule A ou B) au sein duquel les modules déjà suivis pourront s'intégrer.



**Association française pour le développement de l'éducation thérapeutique**

→ 18, passage de la bonne graine – 75011 Paris - Tél. 01 40 21 60 74 Fax. 01 58 30 74 00

e-mail [afdnet@afdnet.net](mailto:afdnet@afdnet.net) site <http://www.afdet.net>

ASSOCIATION LOI 1901 - SIRET : 378 592 240 00030 - APE : 9499 Z NUMÉRO D'AGRÈMENT DE FORMATION : 11 75 324 14 75